



Jeunes espoirs sportifs gardois : bénéficiez d'une aide individuelle

Vous avez - de 25 ans (ou 30 ans en situation de handicap) ? Vous êtes licencié dans un club et sportif de haut niveau ? Le Conseil départemental du Gard peut vous accompagner à pratiquer votre sport dans les meilleures conditions !

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 24/01/2025

Comment pouvons-nous vous aider ?

59 jeunes espoirs sportifs gardois ont été soutenus, en 2024, par le Conseil départemental du Gard qui leur a alloué une subvention. Avec une volonté forte pour la collectivité, celle d'encourager la pratique du sport pour le plus grand nombre en réduisant les inégalités.

Pour qui ?

- Avoir moins de 25 ans (ou moins de 30 ans pour les personnes en situation de handicap).
- Être licencié dans un club sportif gardois ou domicilié dans le Gard et licencié dans un club sportif hors Gard pour le besoin de la pratique de haut niveau.
- Être sportif de haut niveau, inscrit sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau « élite », « séniors », « espoirs », « relève » ou « collectifs nationaux ».
- Ne bénéficier ni d'un contrat professionnel, ni du dispositif « jeunes talents » du Conseil départemental.

Comment en bénéficier ?

Prenez connaissance de la charte d'engagement des jeunes espoirs sportifs gardois, et complétez le dossier de demande d'aide individuelle en ligne qui sera accessible aux dates indiquées ci-après sur cette page. Après vérification de la conformité de votre dossier et vote du Conseil départemental, vous pourrez recevoir votre aide d'un montant de 1 000€.

Comment faire sa demande ?

Vous devez effectuer votre demande dans l'espace e-démarche du Conseil départemental qui sera **accessible ici à compter du 21 janvier 2025 jusqu'au 23 février 2025**

[Accédez ici au téléservice dédié](#)



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.

3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76